

Nombre d'élus exercice : 13
Nombre d'élus présents : 8
Quorum : 7
Nombre de votants : 9

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 15 mai 2023 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES LESENNE - TABEL
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESCLIDES - DESLANDES –
HUBERT - SUTRE
Excusées : MMES POT – SCHROEDER
Absents : MME GUERIN - MM JUANOLA – LEROY
Pouvoir : MME SCHROEDER a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 24 AVRIL 2023
2. 2023-05-01 D : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE TOITURES
3. 2023-05-02 D : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE
4. 2023-05-03 D : GRANDANGOULEME – FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE
5. 2023-05-04 D : CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INITIATIVE LOCALE ET ENVIRONNEMENTALE
6. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance est Monsieur HUBERT.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 24 AVRIL 2023

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2023-05-01 D : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE TOITURES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir sur les toitures des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession et propose de retenir l'offre de l'entreprise Belaud Prestige pour un montant de 10 696,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et donne lui mandat pour signer les documents nécessaires.

3. 2023-05-02 D : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire indique donc qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-03-04 D portant fixation du taux de promotion.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mai 2023.

Monsieur le Maire précise que compte-tenu de l'avancement de grade de Madame Emilie BOIVENT, il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 20 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et au vu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, vu le tableau des emplois, décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier comme suit le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4. 2023-05-03 D : GRANDANGOULEME – FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE

Monsieur le Maire rappelle que la commission de sécurité qui s'est tenue le jeudi 30 septembre 2021 pour l'aire de loisirs (salle polyvalente et halle ouverte) a demandé que soit réalisée la Défense Extérieure de lutte Contre l'Incendie (DECI) qui à ce jour n'existe pas.

De plus, la commune de Jauldes est concernée par le risque « feux de forêt » en raison de la présence de la forêt domaniale de la Braconne.

Après avoir sollicité le lieutenant MAGNE du CIS de la Rochefoucauld-en-Angoumois ainsi que les services de VEOLIA, la solution d'implanter une réserve d'eau de 120 m³ a été retenue afin que la commune satisfasse à ses obligations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême pour le fond de concours solidarité au titre du fonds vert afin d'assurer la défense incendie de l'Aire de Loisirs de Combe à Roux.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

- Coût des travaux : 24 472,80 € TTC soit 20 394,00 € HT
- Dotation investissement (35 % du montant HT) : 7 137,90 € (instruction du dossier en cours)
- GrandAngoulême – fonds concours solidarité (5 000 € maximum de 50 % du restant à charge HT) : 5 000 €
- Autofinancement : 12 334,90 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

5. 2023-05-04 D : CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INITIATIVE LOCALE ET ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réseau pluvial sont à prévoir à l'Aire de Loisirs de Combe à Roux afin d'éviter les inondations sous la halle et dans la salle.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux est actuellement estimé à 5 088 € TTC sur la base de plusieurs devis de professionnels.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- 848,00 € du Conseil Départemental soit 20 % du montant HT
- Autofinancement à hauteur de 3 392,00 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de subvention telle qu'évoquée ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les syndicats intercommunaux

➤ **SDEG 16 :**

Monsieur SUTRE présente les principaux points abordés lors de la dernière réunion à laquelle il a assisté :

- Mise en place du schéma directeur des bornes de recharge électrique en cours,
 - Fonds Vert pour l'éclairage public (changement des lampes à décharge par une source à leds), projet de 6M€ financé à 40% par l'Etat, 40% +TVA par le SDEG et 20 % par les collectivités,
 - Lancement d'une consultation pour un achat groupé pour l'électricité et le gaz à partir de 2024 (groupement de commandes).
- Inauguration de la Maison Lépine

La date retenue pour l'inauguration des 9 logements réalisés par l'OPH dans la Maison Lépine est prévue le mardi 6 juin à 14h.

- Commissions territorialisées CARTECLIMA

La démarche Cartéclima lancée par la communauté d'agglomération GrandAngoulême a pour objectif de réaliser simultanément 4 documents :

- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal),
- Le plan de mobilité,
- Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),
- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).

Ces commissions territorialisées sont ouvertes aux conseillers municipaux : la réunion pour les communes du nord-est de l'agglomération est prévue à Magnac-sur-Touvre le 6 juin 2023 à 18h.

- Salon des Maires

La 6^{ème} édition du salon des Maires est prévue les 14 et 15 juin à l'espace Carat. Ce salon est l'occasion de rencontrer des professionnels du secteur.

- Questions diverses

- Projet « garderie périscolaire » :

L'ATD a remis sa note financière en prenant en compte les différents aspects du sujet :

- Création d'un espace garderie dans l'ancien logement des instituteurs et ancienne mairie et extension de la partie WC
- Création d'un préau plus grand
- Rénovation des classes et du couloir (isolation thermique)

- Référent « handicap » :

La Maison départemental du handicap veut créer un réseau et cherche à trouver des référents dans chaque commune. Marie POT se propose. Sa candidature a été acceptée à l'unanimité.


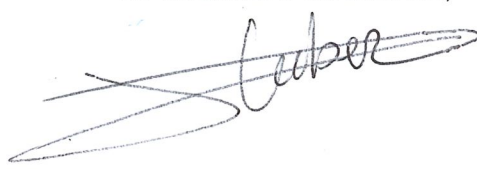
- Visite du cimetière organisée par le Pays d'Art et d'Histoire :

Madame TABEL précise qu'une vingtaine de personnes environ étaient présentes à cette visite. Celle-ci a été très appréciée et très enrichissante pour la découverte du patrimoine.

- Dates à retenir :

- Mardi 16 mai à 18h30 : bénédiction de la croix hosannière par le Père MARCHAND
- Mercredi 17 mai à 18h : commission communication pour le bulletin municipal
- Samedi 10 juin : Olympiades des élus du Grand Angoulême

La séance est levée à 19h55.

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--